

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de XXXXXXXXXXXX

Objet : ACCEPTATION DU REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET « PROGRES »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
--

L'an deux mille vingt-six, le à heures le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. ou Mme XXXXXXXXXXXX, Maire.

Etaient présents :

Absents :

Excusés :

M. a été élu secrétaire.

M^{adame} le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projet porté par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) intitulé « PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires (PROGRES) ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, les conditions du règlement de l'appel à projet PROGRES et acte de l'engagement de la collectivité sur les points suivants :

- A réaliser les travaux de rénovation selon les conditions définies dans l'appel à projets ;
- A respecter les engagements définis dans l'appel à projets ;
- Pour les collectivités hors Caen la Mer, à renoncer à la récupération des CEE pour les travaux réalisés dans le cadre du projet lauréat, au profit du SDEC ENERGIE.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

A

le

Le Maire
(cachet)